

**SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYES DE LA
PREVENTION ET DE LA SECURITE (SNEPS) -
CFTC**

Siège social : 34 Quai de Loire 75019 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres du Conseil,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre syndicat SNEPS CFTC relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié

des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil.

Le syndicat National des Employés de la Prévention et de la Sécurité (SNEPS) - CFTC n'est pas soumise à l'établissement d'un rapport de gestion. Aucun document n'a été porté à notre connaissance.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

**Fait à Savigny sur Orge,
le 23 Septembre 2020**

**Société de commissariat
aux comptes
HADJAJ CONSEIL**

**Chawki HADJAJ
Membre de la compagnie
régionale de Paris**



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	7 130	7 130
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(21 458)	(73 093)
	Résultat de l'exercice	154 171	51 635
	Total des fonds propres	139 843	(14 328)
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	139 843	(14 328)	
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
Total des provisions			
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	58 324 6 988	129 409 6 633
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		454
	Produits constatés d'avance	4 618	9 898
Total des dettes		69 930	146 395
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		209 773	132 067
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	154 170,86	51 635,48
	(1) Dont à moins d'un an	69 930	146 395
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			



Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2019	31/12/2018	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués			
	Prestations de services	82 720	68 288	
	Productions stockées			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	48 500		
	Dons	10 909	13 808	
	Cotisations	403 996	392 507	
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	17	97	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	546 142	474 700	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
		Variation de stock		
		Autres achats et charges externes	172 952	193 506
Impôts, taxes et versements assimilés		135	133	
Rémunération du personnel		25 765	24 242	
Charges sociales		8 311	9 438	
Subventions accordées par l'association				
Dotation aux amortissements et dépréciations		3 878	6 935	
Dotation aux provisions				
Autres charges		197 312	192 682	
Total des charges d'exploitation		408 353	426 935	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		137 788	47 765	
Produits financiers		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	61	44	
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières			
Charges financières	2 - RESULTAT FINANCIER	61	44	
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	137 850	47 809	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	16 821	5 610	
	Charges exceptionnelles	500	1 784	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		16 321	3 826	
Impôts sur les sociétés et Participation des salariés				
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
TOTAL DES PRODUITS		563 024	480 354	
TOTAL DES CHARGES		408 853	428 719	
EXCEDENT ou DEFICIT		154 171	51 635	
BY ALLOCATION DES CONTRIBUTIONS SOCIALES BÉNÉVOLES	PRODUITS			
	Bénévoles			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	CHARGES			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole				

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels présentés ci-contre laissent apparaître au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 un total de 209.773 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un excédent de 154.171 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1/- Principes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Principe de prudence,
- Permanence des principes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du Plan Comptable des Associations et Fondations (Règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2/- Immobilisations :

Le syndicat applique le règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Le syndicat applique le règlement CRC 2005-09 du 3 novembre 2005. Les terminologies de "provisions" d'actif et de "provisions pour risques et charges" au passif, ainsi que les dotations et reprises correspondantes au compte de résultat sont respectivement remplacées par les notions de "dépréciations" et de "provisions".

Le syndicat n'a pas réalisé cette année d'inventaire physique de ses immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés conformément au Règlement 02-10 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif à la méthode de comptabilisation des actifs par composants, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue :

> Logiciels	3 à 5 ans
> Installations – agencements – aménagements	5 à 10 ans
> Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
> Mobilier	10 ans

3/- Fonds propres :

Les fonds propres d'un montant total de 139.843 € au 31/12/2019 se composent du résultat de l'année, des reports à nouveaux comptabilisés.

Le syndicat dispose d'une réserve de 7.130 € au 31/12/2019.



Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

4/- Provisions pour risques et charges :

NEANT

5/- Dettes :

Conformément aux principes de la tenue d'une comptabilité d'engagement, toutes les dettes du syndicat ont été comptabilisées à leur valeur nominale au 31/12/2019. Il s'agit principalement des dettes vis-à-vis des fournisseurs de biens et services.

6/- Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Lorsqu'une créance est estimée irrécouvrable, une perte définitive est constatée en comptabilité, en contrepartie d'une reprise de la provision pour dépréciation précédemment constituée.

7/- Mise à disposition de moyens :

Au 31 décembre 2019, le syndicat dispose pour ses activités d'un local d'une superficie de 100 mètres carrés au 34 quai de la Loire Paris 19^e. Seules les charges sont payées par le syndicat, elles représentent 11.722 € en 2019.

8/- Autres :

Le syndicat bénéficie de contributions volontaires en nature qui représentent des jours d'agents d'encadrement. Le volume des jours n'a pas été valorisé
Il n'y a pas de services rendus par des bénévoles.



Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

9/- Tableau de détermination des ressources annuelles



Tableau de détermination des ressources 2019	
+ Cotisations reçues	403.996
- Reversement de cotisations	-197.312
+ Droits Syndicaux	76.673
+ Subvention Fédérale Exceptionnelle	48.500
+ Participation de la fédération aux frais engagés	5.447
+ Produits divers	617
+ Dons	10.909
+ Produits financiers perçus	61
Total des ressources	348.891

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Révaluations	Acquisitions	Ventes p.d.p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terminés						
	Constructions sur sol propre sur sol détruit instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 5171		3 953			19 124
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grevées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 5171		3 953			19 124	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 050					1 050
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 050					1 050
TOTAL		1 6221		3 953			20 174

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	7 799	3 878		11 677
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 799	3 878		11 677	
TOTAL		7 799	3 878		11 677


Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 050	1 050	
	Clients de utex ou litigieux			
	Autres créances clients	1 500	1 500	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes, versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 400	2 400		
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES		4 950	4 950	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				


		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financiers divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	58 324	58 324		
	Personnel et comptes rattachés	2 528	2 528		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 321	4 321		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations émises				
	Autres impôts, taxes et assimilés	138	138		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	4 618	4 618			
TOTAL DES DETTES		69 930	69 930		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		4 618	4 618
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			4 618

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/12/2019
Etat exprimé en euros		
Total des Produits à recevoir		1 500
Autres créances clients		1 500
<i>Cla-facture à établir</i>	1 500	



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Charges à payer		11 379
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 739
<i>Fournisseurs</i>	<i>7 739</i>	
Dettes fiscales et sociales		3 641
<i>Dettes pro rata, pour congés p</i>	<i>2 528</i>	
<i>Charges sociales sur congés pa</i>	<i>977</i>	
<i>SPC A PAYER</i>	<i>135</i>	



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apparts sans droit de reprise	7 130			7 130
- Legs et dons avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	(73 093)	51 635		(21 458)
Résultat de l'exercice	51 635	154 171	51 635	154 171
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apparts				
- Legs et dons				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financiers				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	(14 328)	205 806	51 635	139 843